



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE



LE 9 AVRIL TOUTES ET TOUS ENSEMBLE CONTRE LE MEDEF ET LE GOUVERNEMENT RETRAIT DE L'ANI

L'Accord national interprofessionnel signé le 11 janvier, par le Medef et trois syndicats (CFDT, CFTC, CFE-CCG) donne pleinement satisfaction aux exigences du patronat en poursuivant le démantèlement du code du travail engagé par la droite et Sarkozy. Le gouvernement veut désormais en faire une loi qui pourrait être adoptée dès la fin du mois d'avril. C'est inacceptable.

Car cet accord faussement présenté comme un moyen de «sécuriser l'emploi» est en réalité une machine de guerre pour licencier plus vite et moins cher, pour baisser les salaires, imposer la mobilité, rallonger le temps de travail, et finalement subordonner la vie, le salaire et les conditions de travail des salariéEs au profit de quelques-uns.

Un code du travail explosé au profit du patronat

Les grèves et les occupations des usines en mai-juin 1936 avaient imposé au patronat les conventions collectives qui garantissaient dans les différentes branches professionnelles un minimum de droits collectifs, pour protéger les salariés. Ensuite, dans les entreprises, les accords ne pouvaient qu'améliorer les conditions des salariés.

En 2013, au nom de la «compétitivité», l'ANI donnerait aux patrons la possibilité de contourner les conventions collectives dans la mesure où cela serait validé par des organisations syndicales. C'est la régression assurée pour les droits des salariéES et une arme d'envergure pour le MEDEF afin d'augmenter les profits.

⊛ **Le droit d'imposer la mobilité :** les employeurs pourraient imposer à leurs salariés de changer de poste de travail ou de lieu de travail; imposer un travail différent; un déménagement... et bouleverser la vie des salariés en fonction de leurs seuls intérêts.

⊛ **Le droit de baisser les salaires :** l'ANI offrirait la possibilité d'imposer aux salariéEs une diminution nette des salaires, pas seulement par le biais d'un changement de poste, mais parce que le patron décrèterait que c'est nécessaire pour la «compétitivité» de l'entreprise

⊛ **Le droit de faire travailler plus :** Au nom du «lissage» du temps de travail, les patrons pourraient éviter de payer les heures supplémentaires ou les heures complémentaires pour les salariéEs à temps partiel (80 % de femmes). L'ANI ce serait travailler plus pour gagner moins.

⊛ **Un chantage permanent sur les salariés récalcitrants :** jusqu'à présent il y avait un minimum de protection pour empêcher les patrons de modifier le contrat de travail. Maintenant (presque) tout est possible, et pour les récalcitrants, c'est la possibilité de licencier «pour cause réelle et sérieuse», pour motif personnel ou par licenciement économique individuel (!) celles et ceux qui n'accepteraient pas les nouvelles dispositions.



✪ **Un permis de licencier sans frais** : l'ANI c'est aussi la possibilité de faire entériner un Plan de sauvegarde de l'Emploi par un simple accord d'entreprise, voire en l'absence d'accord, par un simple document de l'employeur homologué par la direction du travail dans un délai très court. L'enjeu est cette fois de contourner la loi et de raccourcir au maximum les délais pour couper court à toute contestation.

Tirer le bilan du «dialogue social»

Cet accord est l'aboutissement de la politique de «dialogue social» dont tous les gouvernements nous rebattent les oreilles depuis le gouvernement de la «gauche plurielle» de Jospin. Cela fait 15 ans que les partis politiques, du PS aux différents courants de la droite, expliquent qu'en France les syndicats sont trop conflictuels et qu'il faut qu'ils apprennent à dialoguer avec le Medef pour devenir de véritables «partenaires sociaux».

Mais qu'y a-t-il à négocier quand on ne s'est pas donné les moyens de construire un rapport de force qui soit un peu plus en notre faveur? Qu'y a-t-il à négocier, lorsque le gouvernement annonce qu'il a choisi son camp et qu'il légiférerait de toute façon? En novembre le gouvernement Hollande-Ayrault avait expliqué sur tous les tons que si les organisations syndicales et patronales ne se mettaient pas d'accord, le gouvernement «prendrait ses responsabilités» pour mettre en œuvre le «Pacte de compétitivité» réclamé par les patrons...

Depuis, on a vu le résultat. Le gouvernement et le Medef n'ont même pas eu besoin de vanter les «mérites» de cet accord en travestissant les faits. Les organisations signataires (CFDT, CFTC, CGC) ont fait le travail à leur place! Non sans provoquer quelques remous heureusement au sein de certaines équipes syndicales qui ont bien raison de s'y opposer. Quant à FO, son secrétaire général Jean-Claude Mailly a vanté dès le lendemain de la manifestation, le 6 mars sur France Info, l'«accord de compétitivité» signé à Renault par sa fédération de la métallurgie, alors même que les salariés avaient massivement débrayé à plusieurs reprises contre des mesures qui ne faisaient qu'anticiper l'ANI! De quoi semer volontairement le trouble et la confusion...

Après la manifestation du 5 mars, et alors que les députés du PS et d'EELV en accord avec la droite s'apprentent à voter la transposition de l'ANI en une loi fin avril, il y a urgence à rassembler nos forces pour faire reculer le gouvernement et le patronat, exiger des députés qu'ils ne la votent pas. Mais pour y parvenir, nous avons besoin d'objectifs clairs et sans ambiguïté. L'enjeu n'est pas d'aménager plus ou moins à la marge une loi qui a été entièrement conçue comme une arme de guerre contre le monde du travail. L'enjeu est bien de construire un rapport de force qui permette d'exiger son retrait, et de tout faire pour l'abroger si elle devait être adoptée à la fin du mois. De la même manière que nous avons su faire reculer le gouvernement Fillon sur le CPE en 2006.

Contre le MEDEF et le gouvernement, construisons un «tous ensemble» social et politique

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une offensive générale: celle du gouvernement qui ne cesse d'aggraver les politiques d'austérité au détriment des services publics, tout en soutenant les diktats du patronat qui exige désormais de nouvelles mesures contre les retraites et la protection sociale. Et alors que le quotidien ne cesse de se dégrader avec la pénurie de logements, les salaires bloqués, des indemnités de chômage dérisoires...

Plus que jamais, contre l'ANI et l'ensemble de la politique de ce gouvernement au service du patronat, il est urgent de se mobiliser, tous ensemble. Une seule journée ne suffira pas pour aboutir au retrait du projet de loi. C'est donc un vrai mouvement d'ensemble, dans la durée, qu'il faut construire. Il pourrait commencer à exister en s'appuyant sur la convergence des luttes en cours contre les plans de licenciements et contre les accords de compétitivité qui se mettent en place dans de très nombreuses entreprises.

C'est pourquoi le NPA propose aux organisations syndicales qui construisent la mobilisation contre l'ANI, mais aussi aux équipes syndicales qui animent les luttes en cours, aux partis politiques qui les soutiennent de discuter de revendications qui répondent aux besoins du monde du travail : interdiction des licenciements, réquisition des entreprises qui licencient, réduction du temps de travail pour partager le travail entre toutes et tous, augmentation des salaires, défense des retraites et de la protection sociale, amnistie des salariéEs victimes de la répression patronale.

Face au gouvernement et au patronat, nous avons besoin plus que jamais de construire une opposition qui s'affronte clairement à leur politique, en rompant avec la logique du profit et du capitalisme.



POUR PRENDRE CONTACT

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil ou par mail à : ecrire@npa2009.org

Nom / Prénom : Ville :

Tél. : Mail :